

Livret d'Accueil du résident

Edition 2025



S'il faut toujours suivre la Providence, il ne faut ni la presser, ni la devancer.

Ste Emilie de VILLENEUVE

Respect – Entraide – Convivialité

Le mot de la Direction

Madame, Monsieur,

*C'est avec enthousiasme que nous vous accueillons aujourd'hui sur le site de la **résidence Emilie de Villeneuve**.*

*L'entrée dans une résidence fait partie des **moments clés de l'existence**. Au-delà du choix d'un lieu de soins, il s'agit surtout du choix d'un **lieu de vie** ; notre établissement a donc été pensé de façon à recréer un « **chez soi** » qui assurera des moments de convivialité et de partage à tous les résidents et leurs proches.*

*Le **savoir-faire** et le savoir être de l'ensemble de l'équipe en termes d'accompagnement vous permettront de vivre paisiblement votre retraite dans le **confort** et la **sérénité**.*

*Le site Internet est destiné à faciliter la découverte de notre établissement, à accompagner votre choix et vous **guider** dans les différentes démarches.*

www.emiliedevilleneuve.fr

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à nous rencontrer ou à nous contacter après la consultation de ces pages.

Nathalie DE SAN NICOLAS

Directrice

Table des matières

I. Présentation de l'établissement	4
1. Son histoire	4
2. Environnement	5
3. Description	5
• Espaces collectifs	5
• Espaces privatifs	6
4. Prestations	7
• Prestations « internes »	7
• Prestations « externes »	8
II. Mode de financement	9
III. Organigramme fonctionnel de l'EHPAD	10
IV. Formalités d'admission	11
• Loi informatique et libertés	11
• Garanties souscrites en matière d'assurance par l'établissement	12
V. Participez à la vie de l'établissement	13
• Le Conseil de la Vie Sociale	13
• Les autres modes de participation	13
VI. Droits et obligations de la personne accueillie	13



I. Présentation de l'établissement

Association « Maison Saint-Joseph »

9 avenue Émilie de Villeneuve

81100 CASTRES

Le Conseil d'Administration, la Direction, l'équipe du Personnel et les Résidents sont heureux de vous présenter « La Résidence Émilie de Villeneuve », et vous souhaitent la bienvenue.

Cette structure est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes : EHPAD.

A ce titre, il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie, pour un accompagnement temporaire ou permanent.

L'établissement est médicalisé, habilité à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie et à l'APL.

Les valeurs de bienveillance et d'entraide, fondamentales dans tout établissement médico-social, tirent leur source dans la personnalité d'Emilie de Villeneuve.

Cette religieuse née en 1811 fut la fondatrice de la Congrégation de l'Immaculée Conception à Castres. Elle fut proclamée sainte le 17/05/15. Durant sa vie, elle intervint auprès des personnes nécessiteuses dans sa vie, dans le plus grand dévouement et la plus grande humilité.

1. Son histoire

L'association *loi de 1901 à but non lucratif* a été fondée en mars 2002. Elle a pour objet la gestion d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : La Résidence Emilie de Villeneuve, sise 9 avenue Emilie de Villeneuve, 81100 CASTRES.

Depuis de nombreuses années, les religieuses de la Congrégation de l'Immaculée Conception se retiraient à la Maison Saint-Joseph lorsqu'elles n'étaient plus en capacité de rester au couvent. Cette Maison de Retraite de 40 lits se situait rue des Porches, en face de l'actuel établissement.

L'autorisation a été délivrée par les autorités de tutelle le **03/08/2007** et renouvelée le **03/08/2022**.

C'est le **14/06/2010** que l'EHPAD Résidence Emilie de Villeneuve fut **ouvert**.

Notre projet : avec les valeurs catholiques, accueillir un public majoritairement laïc. Humilité, Entraide, Respect, Convivialité, Bienveillance, tout ce que fut Emilie de VILLENEUVE.

La capacité à cette date est :

- 77 lits d'Hébergement Permanent
- 2 lits d'Hébergement Temporaire
- 8 places d'Accueil de Jour

2. Environnement

L'Établissement est positionné au centre de CASTRES, dans le TARN.

Il se situe sur un terrain d'une superficie de 2000 m² partagé avec l'Ensemble Scolaire Notre-Dame et le Couvent Bleu. Ce grand ensemble, agrémenté d'espaces verts et de jardins, à deux pas du centre-ville, appartient au syndicat professionnel des missionnaires Émilie de Villeneuve.

La Résidence Émilie de Villeneuve est accessible en voiture ou par un service d'autocar, à partir de l'ensemble de la communauté d'agglomération Castres- Mazamet. Un plan des différentes voies d'accès et moyens de transport vous est détaillé en annexe.

3. Description

La résidence est constituée d'un bâtiment sur sept niveaux desservis par trois ascenseurs, elle dispose d'une capacité d'accueil de 79 places.

L'établissement bénéficie d'un grand parc ombragé et fleuri et d'un jardin thérapeutique au sein de son unité protégée accessible aux personnes en perte d'autonomie.

• Espaces collectifs

Accueil

Situé à l'entrée de l'établissement, il est ouvert tous les jours de la semaine. Il constitue un lieu ressource pour l'aide aux Résidents et à leur famille, ainsi que pour les démarches administratives.

Salons, bibliothèque

L'établissement offre plusieurs salons à la disposition des Résidents. Tous équipés d'un récepteur de télévision.

Espace de tranquillité, la bibliothèque offre un choix de plus d'un millier d'ouvrages.

Salle à manger

Lumineuse et climatisée en été, la salle à manger offre aux Résidents un espace de restauration très convivial.

Salle polyvalente Pierre Bugis

La salle polyvalente remplit pleinement son rôle puisqu'elle est utilisée à la fois pour les diverses animations, les rencontres et les réunions.

Climatisée en été, il est agréable de s'y retrouver pour participer aux différentes activités quotidiennes ou exceptionnelles.

Salon de coiffure

Plusieurs coiffeuses professionnelles interviennent chaque semaine pour les Résidents qui le désirent. Ce salon est également à la disposition des familles souhaitant occasionnellement coiffer leur parent. Un fauteuil conçu pour les personnes en situation de handicap a été installé en 2023.

Salle de soins

Elle est le lieu ressource pour tout ce qui concerne l'aspect médical. Les infirmières et aides-soignantes sont à la disposition des Résidents pour un conseil ou un soin.

Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.s.

Bureau médical

Il est utilisé par le médecin coordonnateur de l'établissement et la psychologue.

• Espaces privés

Logement

L'Établissement dispose de 77 chambres individuelles de 23 m² (toutes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite) et de 2 chambres communicantes chacune possédant un cabinet de toilette avec lavabo et WC.

Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix, en chambre communicante ou en chambre individuelle.

Les animaux de compagnie sont admis : se référer à la loi bien vieillir du 8 avril 2024

Équipement

Chaque chambre est équipée d'un appel-malade, d'une ligne téléphonique directe et d'une prise de télévision permettant la réception des chaînes nationales. La plupart des chambres possède un rail de transfert plafonnier.

Mobilier

Les chambres sont meublées avec lit médicalisé électrique, table de chevet, commode, table, chaise, fauteuil, placard avec penderie, étagère.

Cependant, chaque Résident a la possibilité de remplacer ou de compléter ce mobilier par du mobilier personnel, dans la limite de la place disponible.

Le logement qui vous sera attribué peut être visité dans les jours qui précèdent votre arrivée. L'état des lieux contradictoire écrit sera dressé lors de votre entrée dans votre nouveau logement.

Toutes les modalités d'entretien de votre futur lieu de vie sont, par ailleurs, précisées dans le règlement de fonctionnement.

4. Prestations

- **Prestations « internes »**

Lors de votre séjour, vous serez amené à rencontrer des intervenants qualifiés, aux missions différentes :

Pour la vie sociale

La gouvernante gère les dossiers administratifs et coordonne la vie sociale de l'établissement. Elle est assistée d'une comptable.

L'animation est une composante importante de la vie à « La Résidence Émilie de Villeneuve ». Les animateur(trice)s proposent, du lundi au vendredi, des activités ludiques, culturelles, thérapeutiques ou intergénérationnelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Des bénévoles d'associations interviennent régulièrement auprès des résidents, en accord avec la direction.

Pour la restauration et l'hôtellerie

Le gérant et son équipe de cuisiniers réalisent quotidiennement toute la restauration de l'établissement dans le respect de la sécurité alimentaire. Ils proposent et élaborent des menus traditionnels ou personnalisés

Les agents hôteliers assurent le service des repas et l'entretien des espaces privés et collectifs.

L'agent technique d'entretien est chargé de la maintenance.

Le linge de maison est entièrement fourni et lavé sur place.

Pour les soins

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, l'équipe soignante pluridisciplinaire, composée d'infirmier(ère)s, d'aide-soignant(e)s (jour et nuit) et d'aides médico-psychologiques (A.M.P.) assure les soins médicaux classiques et ceux liés à la perte d'autonomie des Résidents.

L'ergothérapeute et la(e) psychomotricien(ne) interviennent auprès des résidents.

La psychologue est à la disposition des Résidents et de leur famille.

Le médecin coordonnateur supervise la qualité et la permanence des soins. Il assure le lien entre l'équipe médicale et le médecin traitant choisi par chaque Résident.

Le PASA (Pôle d'Activité de Soins Adaptés)

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet de proposer aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés, des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

La plupart des activités du PASA se déroulent dans **l'Unité Protégée** appelé « **LA CHAUMIERE** ». C'est un lieu de vie particulier et adapté par rapport au reste de la structure, composé d'un salon dédié au repos des résidents, d'un coin repas équipé d'une cuisine thérapeutique et d'une salle d'animation. Un espace sécurisé permet une ouverture sur l'extérieur : le jardin thérapeutique.

Cette Unité Protégée est animée par du personnel spécifiquement formé.

Des animations thérapeutiques et occupationnelles sont également organisées pour maintenir les acquis, préserver l'autonomie et favoriser le bien être : atelier mémoire, activités manuelles...

Dans l'Unité Protégée se trouve également **la salle SNOEZELEN** dans laquelle du personnel qualifié peut dispenser des séances de relaxation et de bien-être au cours d'exploration sensorielle.

À l'aide de matériels spécifiques et variés, les personnes accueillies vont être amenées à leur rythme et dans un climat de confiance à développer des expériences sensorimotrices et relationnelles.

Toutes ces prestations sont incluses dans le prix de journée ou à la charge de l'Assurance Maladie.

• **Prestations « externes »**

Vous pourrez également bénéficier de prestations externes à celles proposées par l'Établissement :

- ▶ Consultations de médecin (généralistes et spécialistes)
- ▶ Examens de laboratoire, radiologies
- ▶ Kinésithérapie
- ▶ Soins dentaires
- ▶ Coiffure, Pédicure, sur votre demande.

Tout prestataire extérieur devra, dans le cadre de ses interventions au sein de l'Établissement, se soumettre au règlement de fonctionnement.

Ces prestations sont à la charge du Résident ou de l'Assurance Maladie.

II. Mode de financement

La tarification des prestations se décompose en trois parties :

- Hébergement,
- Dépendance
- Soins.

L'hébergement englobe l'hôtellerie, la restauration et l'animation. Elle correspond au prix de journée fixé chaque année par un arrêté du Conseil Départemental du TARN.

Les frais annexes éventuels (téléphone, coiffeur, frais médicaux non remboursables, etc.) y sont ajoutés. L'ensemble est intégralement à votre charge.

La dépendance comprend les charges inhérentes à la perte d'autonomie.

Elle correspond à l'un des trois montants du tarif dépendance :

- Autonome (G.I.R. 5 à 6)
- Peu autonome (G.I.R. 3 à 4)
- Dépendant (G.I.R. 1 à 2)

Ce tarif est également à votre charge, mais peut être compensé, pour les G.I.R. 1 à 4, par le versement de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A., non récupérable sur succession).

Ainsi, le tarif dépendance net restant à votre charge est généralement celui du G.I.R. 5 à 6.

Le soin est à la charge de l'Assurance Maladie.

En résumé, il restera à votre charge l'équivalent : Prix de journée hébergement + perte d'autonomie G.I.R. 5 à 6 + frais éventuels.

Sous certaines conditions de ressource, l'Allocation Logement est possible. Vous pouvez également faire appel à l'Aide Sociale du Département (avec recours sur succession).

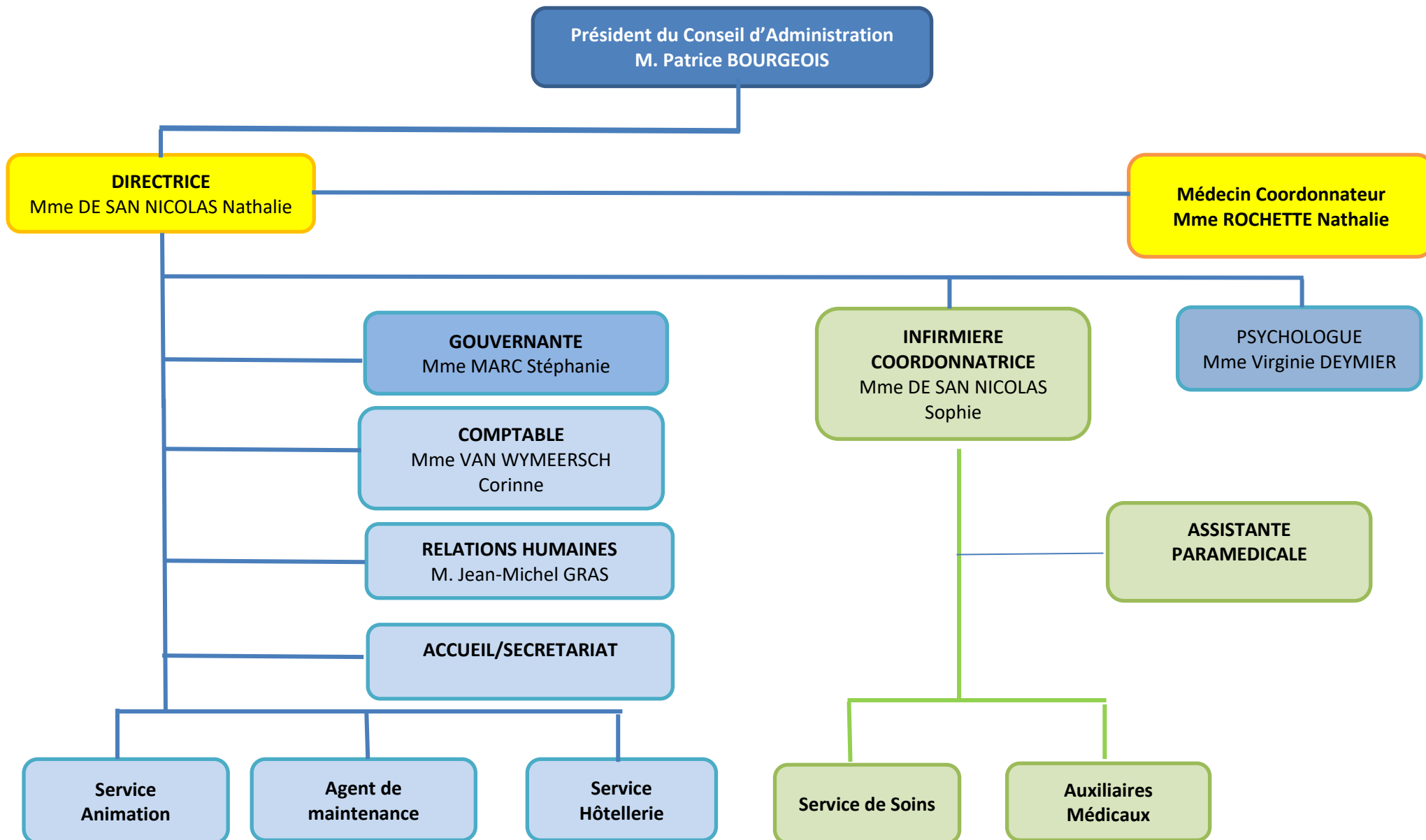
(Les Tarifs sont donnés en annexes)

Aides financières

Les résidents peuvent donc bénéficier des aides suivantes :

- Aide sociale
- Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Allocation Logement

III. Organigramme fonctionnel de l'EHPAD



IV. Formalités d'admission

Ce livret d'accueil vous a présenté « La Résidence Émilie de Villeneuve » pour vous aider dans votre choix d'établissement.

Cependant, votre admission peut être conditionnée par d'autres éléments, notamment :

- Votre degré d'autonomie,
- Notre limite thérapeutique,
- Votre environnement familial.

Un dossier d'admission vous a été remis avec ce livret d'accueil. Il comporte :

- Un volet administratif : A remplir par vous-même ou votre représentant légal,
- Un volet médical : A faire remplir par votre médecin traitant habituel.

L'ensemble doit nous être retourné pour étude préalable par la commission d'admission de l'établissement.

En cas d'avis favorable, rendu sous quinzaine par cette commission, nous vous inviterons à visiter l'établissement, accompagné de votre famille ou de votre représentant légal. Au cours de cette visite, un entretien sera prévu avec le Directeur, puis avec le Médecin coordonnateur et la psychologue de l'établissement, pour nous permettre d'évaluer l'adéquation entre vos attentes et les prestations apportées par l'établissement.

La commission d'admission vous rendra sa conclusion sous quinzaine. Si celle-ci est favorable, vous pourrez alors nous confirmer votre demande et prévoir votre entrée à « La Résidence Émilie de Villeneuve », dès qu'une disponibilité vous sera communiquée.

• Loi informatique et libertés

L'EHPAD EMILIE DE VILLENEUVE procède à un traitement de vos données personnelles pour : l'enregistrement de vos dossiers administratif, médical et social sur le fondement du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Les données suivantes : état civil ; situation familiale ; ancienne adresse ; couverture maladie ; médecin traitant ; couvertures assurantielles ; personne de confiance ; référent administratif et soin ; dossier financier, sont enregistrées et conservées 10 ans pour l'administratif et 30 ans pour le médical et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : professionnels de santé

Les données collectées via le fichier Excel facultatif et mis à disposition à titre gracieux par l'administration ne contiennent pas l'identification directe de la personne. Les données sont conservées dans un lieu sécurisé. Les fichiers sont immédiatement détruits après la saisie dans la plateforme mise à disposition par la DREES.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement au traitement de vos données à tout moment.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant par mail à direction@ehpad-edv.fr ou par courrier à **EHPAD Emilie de Villeneuve, 9 avenue Emilie de Villeneuve 81100 CASTRES**

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Pour procéder au traitement de vos données, votre consentement est nécessaire.

Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels sociaux, soignants, administratifs ou représentant des autorités habilitées en vertu de dispositions propres.

La communication des documents et données s'exerce également dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne et selon le cas, dans le respect des mesures prises par l'autorité judiciaire.

En cas de contestation ou de réclamation, la possibilité vous est donnée de contacter les personnes habilitées susmentionnées.

- **Garanties souscrites en matière d'assurance par l'établissement**

Responsabilité Civile

Société d'assurance : GENERALI

Adresse : Cabinet FEC - 21 rue Lothaire - B.P 80820 - 57013 METZ CEDEX 1

N°tel :03 87 50 52 05

Contrat n° AR142882

Assurance Multirisques

Société d'assurance : GENERALI

Adresse : Cabinet FEC - 21 rue Lothaire - B.P 80820 - 57013 METZ CEDEX 1

N°tel :03 87 50 52 05

Contrat n° :AR117572

V. Participez à la vie de l'établissement

Vous pourrez participer à la vie de l'établissement et à son organisation via les représentants des résidents ou des familles :

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le C.V.S est une instance consultative. Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire.

Il est composé de 3 membres titulaires dont un représentant des résidents, un représentant des représentants légaux des résidents et un représentant des salariés. Des suppléants sont élus dans l'hypothèse où les titulaires ne seraient pas présents. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans.

- **Les autres modes de participation**

Les résidents qui le souhaitent sont invités à participer à la réunion de la Commission Restauration qui a lieu 2 fois par an.

Les familles et les résidents sont conviés à des comités et commissions : éthiques, animations, réunions d'informations.

Les résidents et les familles peuvent aussi participer aux questionnaires de satisfaction élaborés sur un thème précis permettant ainsi à l'établissement de réévaluer de manière continue la qualité des prestations.

Un QR code est à disposition dans toutes les chambres afin de déposer des réclamations.

VI. Droits et obligations de la personne accueillie

Ce livret d'accueil vous a été remis (ou à votre représentant légal) lors de votre premier contact avec l'établissement.

Vous trouverez en annexe **la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement**, ainsi que tous les documents nécessaires à votre bonne intégration au sein de l'Établissement.

Si vous considérez, au cours de votre séjour, qu'après avoir tenté de faire valoir vos Droits et Libertés, vous n'avez pas obtenu satisfaction. Vous pouvez faire appel à une « **personne qualifiée** ».

Cette dernière fait office de médiateur externe. Pour obtenir les coordonnées, il suffit de s'adresser au secrétariat ou au directeur. Ces "personnes qualifiées" sont nommées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

En application de la Loi du 4 mars 2002, le résident peut désigner, sous forme écrite, un membre de son entourage en qualité de **personne de confiance**.

Celle-ci est habilitée à l'accompagner dans tous ses entretiens médicaux pour l'aider et le conseiller. Elle peut faire valoir ses volontés si le résident n'est pas en état d'exprimer et de recevoir les informations concernant son état de santé.

Un contrat de séjour sera conclu avec vous lors de votre admission au sein de l'établissement..

Ce contrat définira les objectifs et la nature de votre prise en charge dans le respect du projet d'établissement, des principes déontologiques et éthiques qui prévalent dans notre institution, ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées par le Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale.

Très attentifs à la satisfaction de vos besoins, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision qui vous serait utile ou recevoir toute suggestion susceptible d'améliorer la qualité de la prestation apportée aux Résidents.

